



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stations de montagne

Question écrite n° 60588

Texte de la question

M. Jacques Péliissard attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur la nécessité d'engager une importante réflexion visant à repositionner les activités nordiques dans l'offre touristique de la montagne. En effet, après quinze ans d'efforts et de participation active au développement de la montagne, à l'aménagement du territoire, au maintien des emplois et à la professionnalisation des acteurs, il est possible de dégager un bilan globalement positif. Les communes françaises supports du ski nordique continuent de s'investir pour améliorer le niveau économique local et maintenir les services au travers de l'activité générée par le ski nordique. Il convient également de noter que les stations de ski alpin considèrent aujourd'hui que le ski nordique est générateur d'optimisation des réservations au niveau des hébergements en station. Or la saison 2001, qui est sur le point de s'achever, au cours de laquelle la pluie est régulièrement, et anormalement, tombée en abondance jusqu'à 2 000 mètres d'altitude a pour la première fois pénalisé l'ensemble des sites et des stations de moyenne montagne. Cette situation risque de déstabiliser gravement toute une économie locale avec des répercussions lourdes sur les emplois. Il semble dès lors souhaitable non seulement de relancer l'ensemble du réseau, mais plus encore de réfléchir à des solutions pérennes à mettre en oeuvre pour assurer notamment l'avenir. Des pistes de réflexion existent et peuvent dans ce cadre être avancées : fidéliser les clientèles et poursuivre l'effort engagé en direction des jeunes et des familles, renforcer les moyens de communication et de promotion avec tous les partenaires, étudier les axes de développement prioritaires et les adaptations par massif au problème de l'enneigement ou amorcer une étude de faisabilité concernant les mesures compensatoires à mettre en oeuvre pour assumer les saisons difficiles. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ces propositions, et plus généralement les mesures et les moyens ad hoc que le Gouvernement entend prendre pour éviter qu'une autre mauvaise saison perturbe durablement l'activité économique de moyenne montagne.

Texte de la réponse

Les stations de moyenne montagne, et plus particulièrement les exploitants de domaines skiables, connaissent des difficultés, au terme de la saison touristique d'hiver 2000/2001, en raison d'un important déficit d'enneigement naturel. C'est pourquoi la secrétaire d'Etat au tourisme a demandé au directeur du tourisme de rappeler aux préfets des départements situés en zone de montagne les dispositions de la circulaire interministérielle du 9 janvier 1997 relative au dispositif d'intervention en faveur des collectivités et entreprises affectées par les déficits d'enneigement, qui leur donne la possibilité de prendre, à leur initiative, des mesures d'aide aux exploitants confrontés à de telles difficultés. Par ailleurs, elle a également demandé à l'association France ski de fond d'engager l'élaboration d'une stratégie nationale de relance et de repositionnement des activités liées au ski nordique, dans le cadre de la politique de développement du tourisme en moyenne montagne. Ainsi, l'association participera, avec le service d'études et d'aménagement touristique de la montagne (SEATM), à la mise en place d'un panel permettant le suivi de l'activité des stations en cours de saison. Des moyens supplémentaires lui sont attribués à cet effet dans le cadre de la convention entre l'association et le secrétariat d'Etat au tourisme. Plus globalement, la crise grave que de nombreux exploitants

de domaines skiables ont connue cet hiver devrait inciter l'ensemble des acteurs des stations concernées à développer, si ce n'est déjà fait, une démarche stratégique visant à mieux adapter l'offre touristique aux attentes actuelles et prévisibles de la clientèle, et à réduire la vulnérabilité de l'économie touristique aux aléas météorologiques. A cette fin, un guide méthodologique, le « carnet de route de la montagne », vient d'être largement diffusé par l'Agence française de l'ingénierie touristique (AFIT) aux comités départementaux et régionaux du tourisme. Les délégués régionaux au tourisme, si besoin avec l'assistance technique du SEATM, sont à la disposition des stations qui voudraient engager la démarche préconisée par ce guide méthodologique.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60588

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2549

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5684